



INSCRIPTION SCOLAIRE 2017-2018

**Nouveaux arrivants
& enfants nés en 2014**

Première inscription scolaire à partir de janvier 2017

Il est indispensable de se rendre en mairie en se munissant d'un :

- ⇒ **Justificatif de domicile de moins de 3 mois**
(*quittance de loyer ou facture EDF/GAZ, facture de téléphone ou acte de vente*)
- ⇒ **Livret de famille ou extrait d'acte de naissance**

CAS PARTICULIERS :

En cas de séparation : extrait du jugement de divorce ou de séparation précisant la garde de l'enfant (et accord d'inscription de l'autre parent)

En cas de demande de dérogation : un courrier justifiant votre demande

En cas d'hébergement : un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur d'hébergement + un document de la sécurité sociale ou CAF daté de moins de 3 mois au nom de l'hébergé, à l'adresse de Guermantes

Mairie de Guermantes - 42 avenue des Deux Châteaux - 77600 GUERMANTES

☎ 01.60.07.59.12 ✉ mairie-de-guermantes@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public : les mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
et les mercredi et samedi de 9h à 12h

Accueil téléphonique : tous les jours sauf le mercredi après-midi

